

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
25 MARS 2024**

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire
M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon,
M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq

Excusés :

Mmes C.Jaubert, C.Lafond

Absent :

M. T.Parin

Mme C.Jaubert donne pouvoir à M. A.Boutry

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur le projet « Chantier Jeunes » :

M. le maire fait part de la proposition du directeur du Centre social de St Benin d'Azy d'un « Chantier Jeunes » durant les vacances scolaires.

M. le maire a répondu favorablement.

Un chantier de travaux de maintenance est prévu, soit la réfection des peintures de l'abris bus et du local déchets du bourg.

Sous la responsabilité d'une animatrice, un groupe de 8 à 12 adolescents procédera à la réfection de ces deux locaux du 15 au 19 avril.

La municipalité fournira les matériels et peintures.

Le groupe devrait intervenir les après-midi ; la durée du chantier variera en fonction du nombre d'adolescents.

L'agent technique assurera la logistique du matériel et des fournitures.

Le coût de la prestation s'élèvera à 15 € par personne et par jour.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la mise en place du projet « Chantier Jeunes » et autorise M. le maire à prendre toutes les décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des fournitures et matériels.

2 / Délibération portant sur le projet agrivoltaïque au lieu-dit « Le Mont » :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de l'avancée du projet d'étude de parc agrivoltaïque au lieu-dit « Le Mont ».

Lors d'une réunion en mairie le 27 février 2024, le nouveau chef de projet a évoqué le possible agrandissement du parc et la nécessité de réaliser de nouvelles expertises pour identifier les zones humides.

De ce fait, les réunions publiques programmées en novembre 2023 et en février 2024 ont été reportées par le chef de projet.

Une nouvelle rencontre est prévue sur site courant mai 2024 avec les services de la préfecture (atelier de l'aménagement, CAUE, UDAP...).

M. le maire rappelle la synthèse de la consultation faite par l'UDAP pour identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR) : le territoire communal n'est pas prédisposé à développer ce type d'énergie au vu des nombreuses co-visibilités entre les 10 hameaux de la commune, les monuments historiques classés et la chapelle Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne valident pas la mise en œuvre du projet agrivoltaïque au lieu-dit « Le Mont ».

3 / Délibération portant sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables (EnR) :

M. le maire fait part des différentes rencontres avec le représentant des services de l'UDAP sur le territoire et en mairie.

Il rappelle les informations déjà décrites dans le procès verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Il relit la synthèse de la consultation aux membres du conseil municipal dont ils étaient destinataires.

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune.

La mairie a donc récemment adressé à l'ensemble des billychevannais un courrier d'information (mail ou papier) auquel était joint la synthèse de la consultation de l'UDAP.

La population est invitée à rédiger ses remarques et/ou donner son avis par mail ou via le registre disponible en mairie jusqu'au 30 mars 2024.

M. le maire s'appuie sur les conclusions de la synthèse de l'UDAP pour réaffirmer sa volonté politique de conserver l'identité territoriale de la commune en préservant les qualités de son cadre de vie.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- valident la synthèse de la consultation préalable,*
- valident le refus de tout projet agri ou photovoltaïque de grande envergure sur la commune,*
- valident le refus de tout projet éolien ou méthanisation sur la commune,*
- valident les projets privés de très petite taille de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments secondaires ou principaux ou au sol masqués par la végétation.*

4 / Informations diverses :

→ Croix de Criens : état de la chaussée

M. Le maire fait part des grandes difficultés à maintenir la voirie en bon état à la Croix de Criens en raison du trafic relativement important des camions et engins agricoles.

Une rencontre a eu lieu avec M. J.Théry, vice-président de la Communauté de commune en charge de la voirie.

M. le maire a également saisi M. A.Herteloup, vice-président du Conseil départemental en charge de la voirie.

Une rencontre sera programmée prochainement avec les responsables de ce service.

→ Abri bus à la Croix de Criens

M. le maire avait sollicité le Conseil régional en charge de la compétence transport mais sans réponse crédible.

Une nouvelle démarche sera faite en ce sens.

Questions diverses :

Pas de question diverse.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Avril 2024.